



Message WhatsApp Preuve ??

Par Rachid78

Bonjour

J'ai été licencié suite à de la diffamation, lors de la convocation chez le directeur tout c'est bien déroulé, le directeur m'avait dit que je ne serais pas licenciés que j'aurais uniquement une sanction de qlqs jours de mise à pied, 1 mois plus tard je reçois un courrier m'annonçant que je suis licencié , dans le courrier il est stipulé qu'un collègue de travail à fait un rapport sur moi m'accusant de certains faits, et il est stipulé que j'ai reconnu tout ces faits lors de la convocation alors qu'en réalité je ne les ai jamais reconnu et le pire c'est que l'on en a pas parlé. J'ai directement appelé le délégué qui m'avait accompagné à la convocation !

Pour lui annoncer mon licenciement et les accusations mensongères à mon encontre cependant il refuse de témoigner

Par la suite j'ai contacté au téléphone la personne qui m'a accusé, elle renie les accusations, elle m'a même proposé de m'envoyer son rapport, mais depuis je ne l'ai jamais reçu et elle n'ose plus me parler au téléphone de peur d'être enregistrée

J'ai envoyé des messages via SMS et sur WhatsApp pour lui demander des explications mais elle refuse de me répondre

Est ce que ces messages sans réponses peuvent être une preuve de mon innocence ?

Par BABOU89

Bonsoir Rachid je ne sais pas répondre à ta question mais je voulais te dire quand même que la personne qui se prétend "délégué" fait honte aux autres délégués ! c'est comme ça qu'il représente les salariés ? Il fait bien de faire profil bas et de se cacher c'est une honte. Qu'il se rassure il se fera virer lui aussi, les RH n'aiment pas les dégonflés, ils s'en servent et après ils les virent; N'hésite pas à saisir les prud'hommes, on ne licencie pas un salarié sans preuves. Courage ne te laisse pas faire surtout

Par Rachid78

Merci, il n'a pas hésité à faire de la diffamation pour que je me fasse virer, et le pire c'est qu'il nie être le responsable de mon licenciement, il pensait être heureux lorsqu'il a appris que j'étais licencié, mais ce sera une joie de courte durée car après les prud'homme je compte le poursuivre en justice pour diffamation et je n'hésiterai pas à demander des dédommagements